

Intermittents du spectacle : Déclaration commune de l'AMF et l'ADF

L'AMF et l'ADF partagent le même objectif de soutien à l'emploi dans le spectacle.

Elles considèrent en effet, que la question de l'assurance chômage des artistes et techniciens doit être appréhendée en cohérence avec une politique globale de l'emploi et de la protection sociale dans ce secteur d'activité. Dans la limite de leurs compétences et de leurs moyens, elles sont prêtes à concourir à la réalisation de cet objectif.

Dans cet esprit, les associations signataires appellent leurs adhérents à être attentifs, en qualité d'employeur et dans les conventions qu'ils passent avec les structures subventionnées à ce que les activités de création ou de diffusion artistique ou culturelle, gérées directement ou soutenues par leurs financements, respectent des conditions d'emploi, qui assurent aux artistes et aux techniciens la déclaration de la totalité du travail effectué et une juste rémunération.

Par ailleurs, les associations signataires encourageront chaque fois que cela sera possible ou justifié, la transformation d'emploi d'intermittents en emplois pérennes.

L'AMF et l'ADF sont disposées à s'associer à l'Etat dans la réalisation de la mise en œuvre d'actions de formation ou d'information.

Les associations signataires considèrent que le **succès de cette démarche suppose que soient mieux définies les règles de recrutement et de gestion des emplois culturels dans la fonction publique territoriale.**

L'AMF et l'ADF demandent conjointement à l'Etat de prendre une initiative en ce sens.

Jacques PELISSARD
Président de l'Association
des Maires de France

Claudy LEBRETON
Président de l'Assemblée
des Départements de France